

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 349

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Renault, M. Bentz et Mme Dogor-Such

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« relative au suicide assisté et à l'euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu du manque de clarté de l'expression « aide à mourir » et du caractère contestable de la qualification de « droit » qui lui est attachée, le présent amendement vise à lui substituer les termes « suicide assisté » et « euthanasie », afin de renforcer l'intelligibilité de la loi.